



# MOINS DE 11 SALARIÉ-ES EN ENTREPRISE, EN ASSOCIATION, DU PARTICULIER-EMPLOYEUR ? **VOUS ÊTES CONCERNÉ-ES**

**Vous avez déjà pu en 2012 faire entendre votre voix pour désigner le syndicat de votre choix.  
Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017, de nouvelles élections auront lieu, l'occasion pour vous  
de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter.  
Vous êtes presque 5 millions de salarié-es, faire valoir et respecter vos droits, c'est un droit !  
Non à la precarité, oui au partage des richesses ! Ne restons pas isolé-es, votez, votons ensemble !**

## TOUTES ET TOUS UNI-ES POUR MIEUX SE FAIRE ENTENDRE

L'Union syndicale Solidaires est un syndicat composé de différentes structures spécialisées par corps de métier avec des services de permanences juridiques compétents, implantés sur toute la France : Sud Commerces et Services, Sud Santé Sociaux, le SNJ, Sud Industrie, Sud Informatique, SNHR Sud, ASSO, etc., sans compter tous les Solidaires locaux situés dans chaque département.

Notre syndicat dispose de conseillers du salarié-es et de défenseurs prud'homaux pour vous conseiller, vous défendre et vous assister dans vos démarches lors des litiges avec votre employeur. Nous nous battons au quotidien contre toutes les discriminations quelles qu'elles soient, pour des salaires décents, pour de nouveaux droits applicables à tous et toutes, une égalité entre les femmes et les hommes concernant la rémunération, contre le temps partiel imposé...

**JUSQU'AU 13 JANVIER 2017, SUR INTERNET OU PAR COURRIER**

# VOTONS



[elections-tpe-solidaires.org](http://elections-tpe-solidaires.org)

[SolidairesTPE](https://www.facebook.com/SolidairesTPE)

[@SolidairesTPE](https://twitter.com/SolidairesTPE)

[#votonsolidaires](https://www.instagram.com/votonsolidaires)